



Distribution: générale

Date: 16 février 2018

Original: anglais

Point 1 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2018/1/2/Rev.2

Adoption de l'ordre du jour

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2018. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi sur l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

Déclaration de M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

4. *Questions de politique générale*

a) Compte rendu et échange de vues sur le Rapport du Secrétaire général intitulé *Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030*

Suite à la demande formulée par le Bureau à sa réunion du 10 janvier 2018, les membres du Conseil auront l'occasion d'échanger leurs vues et des informations actualisées lui seront communiquées par le Secrétariat du PAM sur le Rapport du Secrétaire général intitulé *Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030*. Ce point de l'ordre du jour est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique*

Ce document est une version actualisée du recueil des politiques en rapport avec le Plan stratégique présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2017. Il apporte des modifications au calendrier d'évaluation de certaines politiques afin de l'harmoniser avec le plan de travail du Bureau de l'évaluation, tel que présenté au Conseil dans le Plan de gestion pour 2018–2020. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

5. *Rapports d'évaluation*

a) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cameroun (2012–mi-2017) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cambodge (2011–2017) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de six ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

c) Rapport de synthèse de quatre évaluations d'impact de programmes du PAM concernant la nutrition dans le contexte de l'action humanitaire au Sahel et réponse de la direction

Le rapport de synthèse présente les résultats des évaluations de l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Mali, au Soudan, au Niger et au Tchad. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

6. *Questions opérationnelles*

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

- Honduras (2018–2021)
- Pakistan (2018–2022)
- Timor-Leste (2018–2020)
- Tunisie (2018–2022)

b) Plans stratégiques de pays provisoires

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du plan stratégique de pays provisoire ci-après:

- Burundi (2018–2020)

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

c) Révisions des plans stratégiques de pays provisoires de transition et augmentations budgétaires correspondantes

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de la révision suivante du plan stratégique de pays provisoire de transition et de l'augmentation budgétaire correspondante, dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Turquie (janvier–décembre 2018)

d) Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018–2022)

Pour répondre à la demande du Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2017, le Secrétariat présentera un point complet sur ce plan stratégique de pays **pour examen**.

e) Projets approuvés moyennant un vote par correspondance*

Le Conseil est saisi, **pour information**, des plans stratégiques de pays provisoires de courte durée approuvés moyennant un vote par correspondance avant la première session ordinaire de 2018:

- Honduras (1^{er} janvier–31 mars 2018)
- Pakistan (1^{er} janvier–31 mars 2018)
- Timor-Leste (1^{er} janvier–31 mars 2018)

f) Projets approuvés par correspondance*

Le Conseil est saisi, **pour information**, du projet ci-dessous approuvé par correspondance avant la première session ordinaire de 2018:

- IPSR Somalie 200844

g) Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles*

1) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2017

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

2) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

3) Révisions des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

4) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2017

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le

Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

7. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2018-2019 est présentée **pour information**.

8. *Questions d'administration et de gestion*

a) Point sur la directive interne du PAM relative au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir

Suite à la demande formulée par le Bureau à sa réunion du 8 février 2018, le Secrétariat fera le point de la situation concernant l'élaboration d'une directive interne relative au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir, et les mesures prises à cet égard. Ce point est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les documents que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI):

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2017;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

9. *Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2017 lui est soumis **pour approbation**.

10. *Questions diverses*

a) Désignation de cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit

Le Conseil désignera cinq de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des trois membres du Comité d'audit devant être nommés en 2018. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

b) Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM

Un rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM en Afrique de l'Ouest (du 18 au 28 novembre 2017) est présenté oralement au Conseil **pour examen**.

11. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.